

# Délibération du Conseil municipal

du 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 077-217702570-20221215-51\_2022-DE

**DATE DE CONVOCATION** 08/12/2022 L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**EN EXERCICE : 27**  
**PRÉSENTS : 18**  
**VOTANTS : 24**

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Olivier GANDAR - M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE - M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Jean-Michel LEMSEN.

**N° 51-2022**

Pouvoirs : M. Sébastien COSTARD à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Laurent COURTIAT - Mme Clarisse NOEL à Mme Karine ROUSSET - Mme Christelle REMERE à Mme Nathalie COUILLARD - M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Brigitte DA SILVA à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absentes excusées : Mme Rafea LAOUADI - Mme Mélanie GENTILS - Mme Ndeye DIA BRANDONE.

M. Jean-Paul BORIE a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

## **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq : débat et vote relatif à l'adoption du projet**

Au cours de sa séance du 30 septembre dernier, le Conseil communautaire a adopté un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) sur le Titre 2 : Compétences, afin de permettre la délégation de compétence au profit d'un département ou d'une région.

La même délibération propose la délégation de la compétence "Services des transports périscolaires pendant la pause méridienne (hormis le service d'accompagnement des élèves)" au profit du département de Seine-et-Marne.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-8, L. 5214-16, L. 5211-17 et L. 5211-20,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-09/16, en date du 30 septembre 2022 notifiée le 7 octobre 2022,

Considérant le projet de statuts,

Considérant que les conseils municipaux des vingt-deux communes membres sont invités à se prononcer sur le projet de modification des statuts et de délégation de compétence au profit du département, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la CCPO.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de modification des statuts de la CCPO, tel qu'annexé à la présente,  
Approuve le principe de la délégation du service de transport périscolaire méridien au Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Jean-Paul BORIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JP Borie", written over a horizontal line.